

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 janvier 2022

### Un grand pas pour promouvoir l'origine France en Restauration Hors Foyer (RHF)

Une nouvelle étape a été franchie en 2022 en faveur de l'Origine France, avec la publication du décret sur l'affichage de l'origine des viandes en RHF. Fin 2021, la publication de l'avis du Conseil National de la Consommation (CNC) sur l'origine des denrées alimentaires et de leurs ingrédients fin 2021, qui encourage les opérateurs à aller vers plus de transparence en matière d'étiquetage de l'origine des matières premières agricoles dans les produits transformés, allait déjà en ce sens.

La FNSEA, la CFA, la FNO, la FNP et Jeunes Agriculteurs saluent cette avancée prévue par EGALIM 2 qui est le fruit d'une forte mobilisation depuis plusieurs années. En rendant obligatoire l'étiquetage de l'origine des viandes de porc, de volailles et d'agneau en RHF – comme c'est déjà le cas pour la viande bovine – ce décret, qui a subi de nombreux rebondissements avant d'être enfin publié, répond aux attentes communes des consommateurs et des producteurs. Les chiffres parlent d'eux même : en 2020, 79% des consommateurs veulent privilégier les produits locaux et d'origine France, selon le Panel Kantar. Du côté des producteurs, cet étiquetage renforce la reconnaissance de leur travail, de leur savoir-faire et permet un retour de la valeur dans les fermes.

C'est donc une avancée majeure pour la RHF, qui a davantage recours aux filières d'importations que les autres circuits de commercialisation aujourd'hui. A titre d'exemple, la part des importations des viandes de volaille en RHF représente environ 60%, et ce taux s'élève à plus de 80% pour le poulet standard.

Nous sommes dorénavant dans l'attente de la publication rapide des autres décrets tout aussi importants en matière d'information au consommateur : celui concernant l'étiquetage de l'origine du miel, des viandes transformées et élaborées, et celui concernant l'utilisation du drapeau français et enfin, l'encadrement de la dénomination des produits animaux.

En s'inspirant de ces avancées et sous l'impulsion de la FNSEA, de la CFA, de la FNO, de la FNP et de JA, l'étiquetage de l'origine des produits bruts et transformés, y compris les œufs, le foie gras et la viande de lapin, dans tous les circuits de distribution, doit aujourd'hui monter en puissance au niveau européen, dans le cadre de la stratégie Farm to Fork. A l'échelle de l'Europe, d'autres pays s'intéressent à ce levier en faveur de la transparence. Nous sommes convaincus que seules des mesures contraignantes et ambitieuses, permettront de créer de la valeur, rémunérer justement les producteurs, ramener des produits Français dans les assiettes et répondre aux attentes des consommateurs !